

***COMMUNE LE MOURET***

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
du 5 mai 2010**

au Restaurant du Burgerwald à Bonnefontaine

**COMMUNE LE MOURET :**

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

## TRACTANDA

### Tractanda

#### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2009 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

#### **2. Comptes 2009**

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

#### **3. Investissement 2010**

3.1. Crédit supplémentaire étude endiguement Nesslerera & affluents

#### **4. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)**

Les statuts ne seront pas lus; ils seront à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

#### **5. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français**

Les statuts ne seront pas lus; ils seront à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

#### **6. Divers**

Le Conseil communal

<b>Présidence :</b>	M.	Nicolas Lauper	syndic
<b>Conseillers présents :</b>	M.	Max Brügger	vice-syndic
	Mme	Monique Charrière	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Gérald Clerc	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Denis Murith	
	Mme	Jacqueline Schorderet	
	M.	Jacques Wicht	
<b>Secrétaire :</b>	M.	Laurent Tercier	

**M. Nicolas Lauper** ouvre l'assemblée à 20 h 00 en souhaitant, au nom du Conseil communal, une très cordiale bienvenue et remercie les citoyens présents ce soir à notre assemblée principalement liée aux comptes 2009. Il remercie les citoyens d'avoir bien voulu consacrer un peu de leur temps à la chose publique.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, les comptes de fonctionnement 2009, les comptes d'investissements 2009, le bilan 2009, les annexes au bilan 2009, le budget des investissements 2010. **M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie, d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

**M. le Syndic** nomme les scrutateurs : M. Emile Richard  
M. Yannick Yerly

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

**Nombre de citoyens présents : 69**

**Majorité absolue : 35**

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M.	Jean-Bernard Marty
Mme	Françoise Marty
M.	Gabriel Yerly
Mme	Anne-Marie Yerly
M.	Philippe Schorderet
M.	François Schafer
M.	Armand Dousse
Mme	Marie-Rose Dousse
M.	Claude Brodard
Mme	Sylvie Lauper
M.	Benoît Lauper
M.	Bernard Dafflon

***Tractanda No 1 - Procès-verbal***

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2009 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal durant les heures d'ouverture et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée.

**M. le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2009 est accepté à l'unanimité. M. le Syndic** remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

***Tractanda No 2 - Comptes 2009***

**M. le Syndic** passe la parole à **M. Gérald Clerc** - conseiller communal responsable du dicastère des finances - pour la présentation des comptes.

***Compte de fonctionnement 2009*****142 «Police du feu – répartition intercommunale »**

Dans le poste 142.313.1 « achat de matériel » - la différence par rapport au budget est due au fait qu'il y a eu moins de personnes incorporées dans le corps.

**294 «Bâtiments des écoles »**

Le dépassement dans le poste 294.314.0 « Entr. Bâtiment, équipement » est dû à l'orage de grêle du 23 juillet 2009. Ces montants sont remboursés par l'Ecab.

**340 «Centre sportif (bâtiment et bien fonds)»**

Le dépassement dans le poste 340.314.0 « Entr. Bâtiment, équipement » est dû à l'orage de grêle du 23 juillet 2009. Ces montants sont remboursés par l'Ecab.

Dans le poste 340.390.2 « Imput. Int.salaires serv.techn. » et 340.390.3 «Imput.int.ch.soc.serv.tech », depuis cette année nous séparons le travail du service technique entre le centre sportif (bâtiment) et le sport (terrain).

**900 «Impôts »**

Nous avons affecté un montant de Fr. 55'000.00 à la provision pour perte sur débiteurs par le poste 900.319.1 « Pertes sur débiteurs ».

**990 «Autres postes »**

Dans le poste 990.332.0 «Amortissements supplémentaires » , nous avons également procédé à des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 364'776.80, à raison de Fr. 70'000.00 pour la déchetterie, Fr. 28'584.05 sur les forêts, Fr. 226'192.75 sur le cimetière et funérarium et Fr. 40'000.00 sur mobilier, machines et véhicules

Dans le poste 990.382.0 «Attribution aux réserves », nous avons profité de mettre à jour nos réserves obligatoires.

**Récapitulation**

Total des charges	: Fr. 10'678'965.65
Total des produits	: Fr. 10'707'991.21
Excédent de produits	: Fr. 29'025.56

M. Gérald Clerc commente les 2 feuilles qui sont projetées à l'écran et qui montrent sur le premier tableau la répartition des dépenses entre les charges communales, les charges liées, les charges intercommunales et les charges financières. Sur le 2<sup>ème</sup> tableau, nous pouvons voir la répartition des dépenses par chapitre.

M. Gérald Clerc précise que la planification financière a été mise à jour et sera présentée lors de l'assemblée communale pour la présentation du budget 2011.

**Compte d'investissement 2009****142 «Police du feu – répartition intercommunale »**

Dans le poste 142.506.1 «achat remorque avec dévidoir » - cet investissement n'a pas été réalisé, étant donné que le corps des sapeurs-pompiers a trouvé une remorque gratuitement et qu'ils l'ont aménagée eux-mêmes.

**Récapitulation**

Total des charges	: Fr. 869'014.50
Total des produits	: Fr. 182'129.25
Excédent de charges	: Fr. 686'885.25

M. Patrick Bongard demande où se situe l'achat de terrain sous le poste 340.500.1 « Achat terrains extension place de parc ».

M. Gérald Clerc répond que c'est la parcelle qui se trouve à côté de son terrain, en face des immeubles qui sont en construction.

Aucune autre question n'étant formulée, M. Gérald Clerc passe à la présentation du bilan.

**Fortune au 31.12.2009 :** **Fr. 5'328'514.92**

**Dans le fascicule sont également mentionnés les annexes au bilan. Les engagements hors bilan ne figurent pas dans nos comptes, car le statut juridique de gestion est au niveau des associations.**

**Engagements hors-bilan :** **Fr. 4'002'555.87**

Aucune question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Marie-France Rolle**, représentante de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont copie est annexée au présent procès-verbal.

Mme Marie-France Rolle précise que pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le contrôle des comptes de la commune, a été réalisé par la fiduciaire MCM Conseil SA, ceci conformément à l'art. 98 de la loi sur les communes. La commission financière, sur la base de ce formulaire et du rapport de l'organe de révision, recommande d'approuver les comptes 2009 tels qu'ils sont présentés ce soir.

**M. le Syndic** remercie Mme Marie-France Rolle et propose de passer au vote.

**Les comptes 2009 sont approuvés à l'unanimité.**

### *Tractanda No 3 - Investissement 2010*

#### **3.1 Crédit supplémentaire étude endiguement Nesslerer & affluents**

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Wicht pour la présentation de cet objet.

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que le projet d'aménagement du ruisseau de la Nesslerer et de ses affluents a été déposé en septembre 2008 pour préavis cantonaux et transmis à l'office fédéral de l'environnement pour une prise de position liante. Suite aux remarques faites par le canton, l'office fédéral s'est déterminé en octobre 2009, suite à de multiples courriers de notre part pour faire avancer le dossier.

La confédération nous a alors transmis son avis technique sur le projet. Si elle peut souscrire globalement aux grandes lignes de l'avant-projet, il manque à notre étude les éléments suivants : vue d'ensemble de l'état écomorphologique du réseau hydrographique, analyse de la fonction de couloir biologique des ruisseaux, analyse de variantes d'aménagements de ruisseaux, méthode de calcul coût-bénéfice appelée EconoMe.

Nous vous proposons de compléter notre avant-projet par ces études complémentaires afin de satisfaire aux exigences cantonales et fédérales et de disposer de tous les éléments nécessaires à notre dossier pour pouvoir donner une suite à notre projet d'aménagement.

M. Le Syndic remercie M. Jacques Wicht pour sa présentation et passe la parole à M. Philippe Richard, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport concernant cet investissement.

M. Philippe Richard donne lecture du rapport de la commission financière.

**M. le Syndic** remercie M. Philippe Richard pour la lecture du rapport et pour le travail effectué par la commission financière. Il propose de passer au vote.

##### **3.1.1 Crédit supplémentaire étude endiguement Nesslerer & affluent**

Le montant de Fr. 32'000.- est accepté à la majorité ( 1 non et 6 abstentions )

**M. le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

### *Tractanda No 4 - 4. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)*

M. Le Syndic passe la parole à Mme Gisèle Marthe pour la présentation de cet objet.

Mme Gisèle Marthe informe l'assemblée que depuis 1990 notre commune ainsi que toutes les communes du District de la Sarine se sont réunies en association pour gérer les Services médico-sociaux « en abrégé ACSMS ». Cette association de communes comprend : le home médicalisé de la Sarine, le service d'ambulance, le Passe-partout et la commission chargée d'octroyer les indemnités forfaitaires.

Lors de notre assemblée du 10 décembre 2009, nous vous avons soumis pour approbation une première modification urgente des Statuts de l'ACSMS par l'ajout de l'article 36 bis réglant la « répartition des indemnités forfaitaires ».

Toutefois, une mise à jour globale des statuts est rendue nécessaire par le besoin d'adapter les statuts de l'Association aux différentes modifications de lois survenues ces dernières années, soit : la loi sur les communes (Lco), la loi sur l'aide et les soins à domicile, la loi sur les établissements pour personnes âgées.

Aussi, lors de l'assemblée des délégués de la Sarine le 2 décembre 2009, une présentation détaillée de toutes les modifications statutaires a été effectuée. Modifications qui ont été acceptées par l'assemblée.

Ces modifications statutaires sont essentiellement d'ordre formel. Il s'agit en particulier du remplacement des contrôleurs des comptes par un organe de révision (art. 6,10, 20 et 21 des statuts), ainsi que de diverses modifications d'ordre terminologique. La nouvelle loi sur les communes prévoit en outre l'introduction du référendum obligatoire, dont la limite a été fixée à Fr. 10 millions (art. 39 al. 2 des statuts). Par ailleurs, l'association a adapté dans le même temps la limite statutaire ouvrant la porte au référendum facultatif, et l'a fixée à Fr. 5 millions (art. 39 al. 1 des statuts).

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie Mme Gisèle Marthe pour la présentation et met au vote la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS).

**La modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) est acceptée à l'unanimité**

***Tractanda No 5 - Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français***

M. Le Syndic passe la parole à Mme Jacqueline Schorderet pour la présentation de cet objet.

Mme Jacqueline Schorderet informe l'assemblée que l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français gère les écoles du cycle d'orientation de Marly, Pérolles, Farvagny et Avry. Cette association regroupe 39 communes, dont 35 de la Sarine (toutes sauf Fribourg) et 4 communes francophones du district du Lac (Barberêche, Courtepin, Misery-Courtion et Wallenried). Depuis de nombreuses années cette association pose des problèmes. Régulièrement les délégués des communes étaient informés des montants d'investissements à la dernière minute. Les comptes n'étaient par toujours très limpides. A tel point, que les comptes 2007 ont été refusés par l'assemblée, ce qui est très rare. Tout cela a provoqué une crise de confiance entre le Comité de direction et les délégués des communes. De plus, une ambiance délétère régnait entre les régions, chacune pensant que l'autre était mieux lotie. A la fin de l'année 2007, sur proposition des communes de notre région, l'assemblée des délégués a décidé de procéder à un audit de l'association. Elle a nommé un groupe de travail chargé d'établir un cahier des charges à l'intention d'un futur auditeur. Les buts de cet audit étaient d'améliorer le fonctionnement de l'Association, de diminuer les coûts et de restaurer la confiance et l'équité entre les divers partenaires. Le mandat d'audit a été attribué à la Haute Ecole de gestion de Fribourg.

Au terme de son mandat, l'auditeur a effectivement constaté des problèmes et a fait les propositions suivantes : centraliser les achats, harmoniser le plan comptable des écoles et centraliser la comptabilité, coordonner les processus de rénovation, d'agrandissement et d'entretien des bâtiments et améliorer les processus budgétaires aux niveaux des CO, du comité de direction et de l'assemblée des délégués.

En clair, l'auditeur propose de réorganiser l'association en centralisant la gestion de celle-ci. Pour réaliser cet objectif, deux éléments importants sont proposés. D'une part, les comités locaux seront supprimés et leurs tâches transférées au comité de direction et, d'autre part, un administrateur sera engagé. Ces propositions ont été acceptées par l'assemblée des délégués du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Dès lors, la rédaction des nouveaux statuts a pu débuter. Les statuts tels qu'ils vous sont présentés ce soir ont été adoptés par les délégués lors de l'assemblée du 24 mars 2010.

Le comité de direction se compose de 14 membres. La répartition de ces membres est la suivante : - Les préfets des districts de la Sarine et du Lac, un représentant par région (Ceinture de Fribourg, Gubloux, Haute-Sarine, Sarine-Ouest, Sarine-Nord, Haut-Lac français), un représentant des communes sièges des CO (Avry, Farvagny, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) et deux parents d'élèves.

Les autres modifications importantes sont :

**Article 16 al. 2**

L'envoi systématique des procès-verbaux des séances du comité de direction aux conseils communaux.

**Article 31 al. 2**

Nouvelle modification des statuts avec la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la péréquation financière intercommunale au 1er janvier 2011.

**Article 35 al. 1 et 2**

Le délai pour sortir de l'Association a été fixé à 4 ans dès l'adoption des nouveaux statuts. Le délai d'avertissement a été porté de un an à deux ans.

Cette révision des statuts comprend également des modifications liées à la révision de la loi sur les communes, soit :

**Initiative et référendum**

- Une dépense nouvelle supérieure à cinq millions de francs est soumise au référendum facultatif
- Une dépense nouvelle supérieure à dix millions de francs est soumise au référendum obligatoire

A l'instar de ce qui se fait dans les communes, un organe de révision doit être nommé et un plan financier de 5 ans doit être présenté aux délégués.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie Mme Jacqueline Schorderet pour la présentation et met au vote la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français.

**La modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français est acceptée à l'unanimité.**

**Tractanda No 6 – Divers**

M. Jean Dousse demande où en est-on avec la révision du plan d'aménagement local ?

M. Jean-Louis Cotting répond que le dossier est prêt à être envoyé au canton pour préavis. La commission d'urbanisme va se réunir au mois de mai afin d'adapter le document par rapport à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2009. Après ces modifications, le document sera transmis aux services cantonaux concernés pour consultation. D'ici un délai de 18 à 24 mois, le dossier devrait être de retour à la commune qui organisera une présentation publique et discutera avec toutes les personnes concernées par cette révision. La mise à l'enquête publique aura lieu par la suite.

M. Jean Dousse rappelle qu'il est concerné par cette révision et a demandé par lettre recommandée du 9 août 2009 au conseil communal, d'être informé sur ce qu'il serait projeté sur sa propriété. Il n'a jamais reçu de réponse de la part du conseil et demande pourquoi ?

M. Jean-Louis Cotting estime que ce n'est pas l'endroit pour discuter d'un cas personnel, mais répond que la stratégie de développement de la commune est axée sur un intérêt public et non sur un intérêt personnel. Il est important de préciser que nous avons pu discuter avec M. Jean Dousse de différentes variantes. A ce jour, cette variante n'a pas évolué ou n'a pas changé. M. Jean-Louis Cotting précise que le jour de la présentation publique ou lors de la mise à l'enquête, les personnes qui ne seront pas d'accord, pourront alors faire opposition.

M. Jean Dousse rappelle que les variantes proposées concernaient le terrain pour la construction de la villa de son fils, Sébastien, mais par rapport à la révision du plan, il ne sait pas officiellement ce qui va se passer sur son terrain. M. Dousse souhaite le savoir par écrit avant la mise en consultation dans les services de l'Etat.



M. Jean-Louis Cotting répond que nous avons déjà présenté à M. Jean Dousse les plans pour son domaine. Nous renverrons le courrier qui lui a déjà été envoyé et qui contenait la présentation de la zone qui serait mise à bâtir

M. Jean Dousse répond que les plans ne lui ont pas été présentés officiellement.

M. Jean-Louis Cotting rappelle qu'actuellement il n'y a rien d'officiel, étant donné que les documents seront envoyés pour enquête préalable dans le courant du mois de juin 2010.

M. Jean Dousse souhaite que la commune fasse une séance d'information avec tous les propriétaires concernés, car il estime que le conseil communal est là pour aider et représenter le citoyen et non pas pour faire les choses par derrière.

M. Jean-Louis Cotting rappelle encore une fois qu'une séance de présentation publique aura lieu dès que les services cantonaux auront donné leur préavis. Les propriétaires qui sont concernés par la révision du plan d'aménagement seront approchés durant la phase de mise en consultation au canton. Pour ceux qui ne souhaitent pas voir leur terrain valorisé, la commune ne pourra pas imposer une mise en zone si le propriétaire n'accepte pas ce développement.

M. Claude Von Buren demande si nous avons des nouvelles à donner au sujet du projet d'assainissement des collecteurs pour le secteur de Montévraz. De plus, il constate que le secteur de Montévraz, depuis le quartier de Montemblon et une partie de Zénauva, ne sont pas raccordables à un réseau ADSL à grande vitesse, ce qui empêche toutes les personnes de cette région d'avoir Bluewin tv. Il se demande si des discussions ont eu lieu avec Swisscom et de profiter de l'ouverture des routes, dans le cadre de l'assainissement des collecteurs, pour poser des tubes.

M. Le Syndic répond que pour l'ADSL, une séance de présentation a déjà eu lieu et il est ressorti que les habitants des hauts de Montévraz et de Zénauva n'avaient pas la possibilité d'être raccordés à bluewin tv. Le conseil avait contacté Swisscom afin de connaître le coût pour équiper ces secteurs. Le montant s'élevait à Fr. 110'000.00. M. Le Syndic précise que la route de Montévraz a également été mise au budget et dans ce cadre-là, il serait judicieux de prendre contact avec Swisscom pour la pose de tubes.

M. Denis Murith informe l'assemblée que nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs pour l'étude de la partie basse de Montévraz. Nous avons reçu le rapport à la fin de l'année 2009 et il ressort que les travaux prévus dans la partie basse ne résoudrait que faiblement le problème dans le quartier Pra-Mathaux. Le conseil a décidé de bloquer la réalisation de l'étape 1 et de continuer l'étude sur l'étape 2 et 3.

M. Gilles Piller explique qu'il habite à Servassy, au bas d'un chemin qui est raide et pas encore goudronné. Les coûts de déneigement pour ce chemin étaient moindres car la commune n'est pas venue ouvrir la route, car selon Mme Monique Charrière, le véhicule communal ne pouvait pas le faire à cause du gravier. M. Piller demande également que la commune fournisse le gravier comme cela se faisait il y a quelques années encore.

Mme Monique Charrière répond que l'entretien des chemins privés se fait au pro-rata de l'utilisation du chemin. Elle précise que si des travaux se feraient en forêt, la commune participerait à la remise en état de la route.

M. Claude Von Büren informe l'assemblée que la loi sur la police du feu dit que les services du feu doivent avoir accès à toutes les habitations. Il se demande si cette loi ne pourrait pas s'appliquer au cas de M. Gilles Piller.

M. Robert Bertschy trouve inadmissible de retrouver la route du Poyet dans un tel état, dû aux passages des 40 t. A l'automne, elle était en parfait état et cet hiver elle s'est dégradée.

M. Le Syndic répond que le conseil est conscient de l'état de cette route. Ce dossier sera traité lors de la prochaine séance du conseil. Il précise que le comité du syndicat Flanc du Cousimbert s'est rendu sur place pour constater les dégâts. Un rapport a été demandé pour savoir quelles sont les responsables de la dégradation de cette route durant cet hiver.

M. Daniel Krapf demande si le pont qui mène à l'usine Mivelaz est certifié pour les 40 t et s'il y a eu une étude là-dessus ?

M. Le Syndic répond qu'il n'est pas certifié 40 t et qu'aucune étude n'a été faite. Le conseil communal a créé un groupe de travail pour étudier l'état de nos ponts.

M. Henri Cotting rappelle que la route du Serté est prévue pour rouler à 50 km/heure et non à 70 km/heure.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie les tenanciers, Mme Rebekka Brand et M. Frédéric Ballif pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune, ses collègues du conseil communal et surtout les citoyens qui se sont déplacés ce soir pour cette assemblée.

**M. Le Syndic** lève la séance à 21h00 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Annexes :

N° 1 : convocation à l'assemblée communale

N° 2 : rapport de la commission financière